

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-226
Occupation du domaine public
Chemin de la Bichette

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Michel STEFANI ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Michel STEFANI est autorisé à réserver une place de stationnement Chemin de la Bichette, le lundi 6 janvier 2025, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par Monsieur Michel STEFANI qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Michel STEFANI, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.